

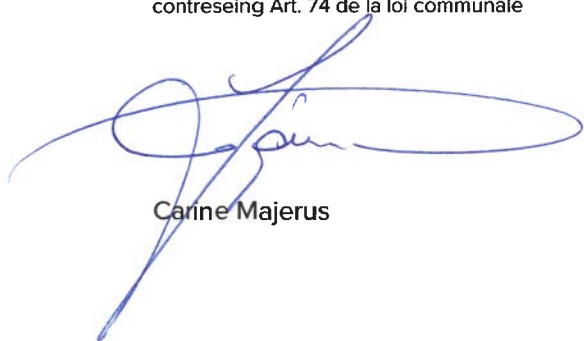
Avis au public

Attendu qu'il y a lieu de réglementer la circulation dans les rues à Grevenmacher afin de garantir le libre écoulement de la circulation dans l'intérêt de la sécurité publique durant les activités autour de la manifestation "Fête du Raisin et du Vin 2026". Il est porté à la connaissance du public, que le règlement temporaire sur la circulation, édicté par le collège des bourgmestre et échevins en date de ce jour, peut être consulté au secrétariat communal avec effet immédiat.

Lieu :	les rues à Grevenmacher
Début :	jeudi, 10 septembre 2026 à 07:00
Fin :	lundi, 14 septembre 2026 à 16:00
Motif :	les activités autour de la manifestation "Fête du Raisin et du Vin 2026"
Règlement :	GRE-099-2026

Grevenmacher, le 28 août 2026

La secrétaire communale,
contreseing Art. 74 de la loi communale



Carine Majerus



La bourgmestre,



Monique Hermes